



## SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE

### **Consultation formelle des opérateurs dans le cadre de l'appel à projets « France Très Haut Débit - Réseaux d'initiative publique »**

#### **Déploiement FttH d'une partie de la commune de Lésigny (77249) Aful du Parc – Le Parc de Lésigny**

##### **1. Objet de la consultation**

La présente consultation s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ».

Son objet est de présenter aux opérateurs le projet du syndicat Seine-et-Marne numérique de déploiement FttH sur une partie du territoire de la commune de Lésigny (77249), Aful du Parc – Parc de Lésigny.

Les opérateurs sont invités, le cas échéant, à communiquer au Syndicat Seine-et-Marne numérique leurs projets de déploiements Très Haut Débit (THD) sur ce territoire.

##### **2. Coordonnées du Syndicat**

Le porteur de projet est le Syndicat Seine-et-Marne numérique, représenté par Monsieur Olivier LAVENKA, Président du Syndicat Seine-et-Marne numérique.

##### **Syndicat Seine-et-Marne numérique**

3 rue Paul-Cézanne, 77000 Melun

Tél. : 01 64 10 66 13

[accueil@seineetmarnenumerique.fr](mailto:accueil@seineetmarnenumerique.fr)

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, la personne à contacter est Monsieur Dominique LEROY, Directeur général des services, aux mêmes coordonnées.

##### **3. Présentation du projet de déploiement FttH objet de la consultation**

Le Syndicat Seine-et-Marne numérique créé le 1<sup>er</sup> janvier 2013 a pour mission, au travers de sa compétence « aménagement numérique », de déployer le très haut débit pour tous dans le département, en-dehors des zones d'initiative privée.

Le SDTAN de Seine-et-Marne est consultable à cette adresse : <https://www.avicca.org/document/6588/dl>

Grâce à l'attribution d'une délégation de service public le 22 janvier 2015 relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques à très haut débit FttH, le Syndicat a déployé à ce jour environ 265 000 prises, soit 85% de la cible.

Depuis janvier 2012, la Résidence du Parc, située sur la commune de Lésigny (77249), dispose d'un réseau câblé installé par NUMERICABLE et aujourd'hui exploité par SFR FIBRE SAS. Il s'agit d'un investissement réalisé par les résidents organisé en association foncière urbaine (Aful le Parc de Lésigny).

Néanmoins, la résidence du Parc située n'a fait l'objet d'aucun déploiement FttH puisque couverte par un réseau câblé modernisé.

En novembre 2022, le Syndicat a été sollicité pour rendre raccordables en FttH les 600 logements de ladite résidence, dont la situation et l'emprise sont présentées en annexe 1.

Le Syndicat souhaite maintenant procéder à la couverture en FttH de la résidence *via* sa délégation de service public, sur les années 2023-2024 et ce, en accord avec son délégataire SM THD.

#### **4. Modalités de communication des projets de déploiement des opérateurs**

Conformément à l'article 1.32.2 du cahier des charges de l'Appel à projets « France Très Haut Débit – Réseaux d'Initiative Publique » destiné à s'assurer de l'articulation entre l'initiative publique et privée, il est demandé aux opérateurs d'informer le Syndicat Seine-et-Marne numérique du recouvrement éventuel de l'intervention privée avec le projet de déploiement public décrit en annexe 1. Cette information doit parvenir dans un délai de deux mois à compter de la publication de la consultation sur le site de l'ARCEP.

L'information devra se faire sous la forme d'un courrier à l'attention de Monsieur Olivier LAVENKA, aux adresses postale et courriel indiquées au point 2, en précisant :

- Le périmètre concerné (joindre au courrier un support numérique – CD, clé USB ou autre – précisant la localisation de ce périmètre au format SIG Shape (EFRSI)) ;
- La technologie envisagée et le planning de déploiement. Dans l'hypothèse où cette technologie est du FttH, l'opérateur devra préciser le planning annuel de couverture, le nombre de logements et de locaux à usages professionnel « raccordables » et « raccordables sur demande » ;
- Tous les éléments d'ordre technique, économique et financier susceptibles de démontrer son engagement de déploiement ;
- Les coordonnées du correspondant à contacter.

## ANNEXE 1 : DESCRIPTION DU PERIMETRE CONCERNE

Le périmètre concerné par le projet de déploiement FttH du Syndicat Seine-et-Marne numérique correspond à l'emprise de la résidence du Parc, au sein de la commune de Lésigny (code commune : 77249).



Figure 1 : commune de Lésigny en Seine-et-Marne (tireté rouge et blanc) et emprise de la résidence du Parc (trait plein rouge). Source : Google Maps.



Figure 2 : Résidence du Parc à Lésigny en Seine-et-Mame (trait plein rouge). Source : Google Maps.